

**Durée :**

**1 journée**

**Les participants et leur pré-requis :**

Chefs d'entreprise, dirigeants, cadres, cadres délégués de pouvoir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

**Notre intervenant :**

Avocat

**L'organisation :**

**Lieu :** à déterminer

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 8h30-17h30

**Coût par participant :**

**300 € HT (360 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**LES OBJECTIFS :**

- Évaluer le risque accident et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale,
- Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain et économique,
- Définir l'existence de la délégation,
- Mettre en oeuvre la politique de prévention.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

Pédagogie participative,  
Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'exercices issus de la pratique des participants  
La pratique d'exercices choisis nourrira les apprentissages  
Remise d'un document de cours aide mémoire

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

- **Connaissances de base**
  
- Rappel de l'environnement juridique et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail
  
- L'entreprise et ses obligations face à l'accident
  - A.T. avec ou sans arrêt, trajet, M.P.
  - principes d'analyse d'un A.T.
  - tarification des A.T. et M.P., vérification et contestation
  - coût direct et indirect de l'A.T.
  - interlocuteurs de l'entreprise : CHSCT, médecine
  
- Responsabilité civile et réparation des A.T.
  
- L'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure
  
- L'entreprise face à un accident grave

- Le chef d'entreprise et la responsabilité pénal
  - notions sur la responsabilité pénale
  - existence et effets de la délégation de pouvoir
  - suites judiciaires, procédures et sanctions

- **L'Entreprise face à la prévention**

- Rappel des obligations générales : du chef d'entreprise, du salarié,

- Obligations particulières : du chef d'entreprise, des salariés...

- Partenaires de la prévention

- internes (CHSCT, Santé au travail, SST)
- externes (CRAM, Inspection du travail, ...)

- Instances consultatives et mandats patronaux

- Politique de prévention et stratégie d'entreprise

- Quelques cas de jurisprudence